



Etude de délimitation des ressources majeures à préserver sur la masse d'eau «Alluvions du Guiers- Herretang», élargie à son aquifère associé



HYDROFIS

Septembre 2015

En accord avec la Directive Cadre sur l'Eau, l'objectif affiché par le SDAGE 2010-2015 est d'identifier précisément les zones alluviales à préserver pour assurer l'alimentation en eau potable actuelle et future et protéger la ressource sur le long terme.

Sur le bassin versant du Guiers, la masse d'eau FR_DO_341 « Alluvions du Guiers – Herretang » a été identifiée comme ressource majeure d'enjeu départemental à régional, à préserver pour l'alimentation en eau potable.

L'étude dite de définition des ressources stratégiques, réalisée en 2015, a poursuivi les objectifs suivants :

- Identifier et délimiter sur l'ensemble de la zone étudiée, les secteurs alluviaux à faire valoir comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable.
- Etablir un bilan de leur situation en termes de potentialité, qualité, vulnérabilité, risques en fonction de l'évolution des pressions d'usage et de l'occupation des sols et des documents d'urbanisme.
- Proposer les études ou analyses complémentaires à réaliser et les stratégies d'intervention les mieux adaptées pour la préservation des zones identifiées

Quatre zones stratégiques d'intérêt actuel (ZSA = zone de sauvegarde actuelle) ou futur (ZSF = zone de sauvegarde future) ont été identifiées , qui devraient pouvoir répondre aux besoins identifiés à un horizon 2040 :

- ZSA de St Joseph (commune de St Joseph en Rivière).
- ZSA de la Guillotière (commune de St Laurent du pont).
- ZSA du Folliolet (commune de St Christophe sur Guiers).
- ZSF des Vignes (commune de St Christophe la Grotte).

La prise en compte des zones de sauvegarde pour l'AEP devra se faire de facto dans les documents de planification du territoire.

La première étape est leur inscription au SDAGE. Cela devrait logiquement entraîner une mise en conformité pour les documents suivants : DTA, SRADDT, SDADDT, SCOT, SDC,....

La mise en conformité des documents d'urbanisme à l'échelon communal devra aussi être réalisée (modification des POS/PLU et PLUi).



Besoins actuels et futurs pour les communes de la plaine :

Etat des prélèvements actuels dans les alluvions et éléments de prospective.

Prélèvements exprimés en m ³ /j	Nappe du Guiers Mort		Nappe du Guiers Vif		Nappe du Guiers
	Captage de St Laurent du Pont	Captage de St Joseph de Rivière	Captage du Folliolet	Captage des Vignes	
P autorisés	3 200	14 000	2 000	≈ : 1 200	0
P actuels	≈1 100	≈ 4 100	≈ 300	0	0
P en 2025	≈ 1 400	≈ 11 000	≈ 2 000	≈ 1 200	0
P en 2040	≈1 600	≈ 14 000	≈ 2 000	??	0

NB : L'estimatif des prélèvements futurs est majoré ; il relève d'un scénario de croissance de la population pessimiste.

Actions à mettre en place pour assurer la protection des eaux souterraines :

- Faire évoluer les outils réglementaires généraux pour renforcer la réglementation autour des activités potentiellement polluantes (notamment le futur PLUi).
- Mettre en place des actions de communication pour sensibiliser les acteurs du territoire à cet enjeu.
- Hiérarchiser les efforts du SPANC en priorisant les actions de contrôle et de rénovation des dispositifs d'assainissement dans les zones de sauvegarde.
- Harmoniser et renforcer les prescriptions à appliquer dans les périmètres de protection.
- Créer une instance de partage d'information et de dialogue pour assurer une protection active des nappes.
- Réduire les risques liés à la RD520 pour les ZS de St Joseph et de la Guillotière.